

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DECISION DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE THEZIERS

Aménagement de la place de l'église – attribution du marché

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2023-008

Le maire de Théziers,

Vu le code général des collectivités territoriales,**Vu** la délibération du Conseil Municipal DEL2021_057 du 9 septembre 2021 donnant délégation de pouvoir à Madame le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,**Vu** le projet d'aménagement de la place de l'église à Théziers,**Vu** la procédure adaptée ouverte engagée le 3 octobre 2022, en application des dispositions des articles L2123-1, R2123-1 et R2131-12 du Code de la Commande publique, pour la passation du marché d'aménagement de la place de l'église, lots 02 à 05,**Vu** les offres remises,**Vu** le rapport d'analyse des candidatures et des offres,**Considérant** que l'offre respecte l'enveloppe financière,**DECIDE****Article 1^{er}** : D'attribuer le lot n°4 (Serrurerie) à la société Midi Métal, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, **pour un montant de 6 197.00 € HT.****Article 2** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la plus proche réunion sous la forme d'un donné acte et inscrite sous le registre prévu à cet effet.**Article 3** : Cette décision est portée à la connaissance de Madame la préfète du Gard.

Ainsi décidé à Théziers, le 13 février 2024

Murielle GARCIA-FAVAND
Maire de Théziers

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-030-213003288-20240213-DEC-AR